CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62979** **VALABLE JUSQU'AU** **30/06/2027**

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE
Siret : 421 737 701 00027
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4020956-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146139829

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146139829

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : BATI 68

128 RUE DE L'ILE NAPOLEON
68170 RIXHEIM

Téléphone : 03 89 55 36 94 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale :
KARADAG UGUR GÉRANT

Site Internet : http://www.karadagetfils.com
E-mail : info@karadagetfils.com

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 126 712 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	14	01/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 16:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.